



## Assurance suite à l'attaque d'un chien

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Le 07 d'Aôut , ma mère s'est fait renverser à vélo par un rottweiler laissé en liberté sur la route . elle n'a pas été mordue car la propriaitaire du chien est intervenue , mais en chutant elle s'est fracturé la cheville ce qui lui a valu d'être opérée d'urgence le jour même . Aujourd'hui elle a des broches + un platre quelle doit garder pendant 3 mois .

une plainte a été déposé à la gendarmerie mais lorsque je demande des infos sur le déroulement de la procédure on me répond que maintenant le dossier est dans les mains des assurances ...

bien que j'ai appris que le chien était assuré comment le dossier peut-il être traité par les assurances si aucun constat n'a été établi par ma mère ?

y a t-il un délais pour en faire un ?

est ce que la gendarmerie intervient sur le constat d'assurance ?

que va devenir ma plainte ? les gendarmes ont-ils un délais pour traiter ma plainte ?

merci pour vos réponses  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

bien que j'ai appris que le chien était assuré comment le dossier peut-il être traité par les assurances si aucun constat n'a été établi par ma mère ?

Vous devez prendre contact avec l'assurance de Madame la propriétaire directement. Un tel problème ne concerne en rien la Police ni la gendarmerie. Vous devez donc demander les coordonnées de l'assurance de la propriétaire.

L'assurance demandera alors à un expert de se déplacer et évaluera le préjudice de votre mère et vous recevrez alors une décision d'admission. Ce n'est pas plus compliqué que ça!

Très cordialement.